



Règlement de sécurité

- Assurance carré neige obligatoire
- Tout pratiquant doit avoir une assurance personnelle le couvrant en cas de blessures
- Tout pratiquant doit respecter les instructions et la signalétique, il doit maîtriser son sport et être apte physiquement pour la pratique du saut.
- Le port du casque et d'une protection dorsale sont conseillés aux adultes **et obligatoires pour les mineurs (accompagnés de leurs parents)**.
- Le matelas ne protège pas de votre matériel,
- Il est interdit de sauter avec les bâtons de ski.
- Une personne à la fois, peut sauter, le pratiquant doit évacuer le matelas immédiatement après son saut.
- Le matériel (ski snowboard..) doit être en bon état, il est interdit de sauter avec du matériel endommagé (carres cassées, bords tranchants)
- Le matelas doit être libre avant de sauter, l'atterrissage se fait au centre du matelas.
- La pratique des sports de sauts vous expose au risque de blessures.